

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toute Commande entre un Client et la société INSTITUT HILDEGARDIEN, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 800 544 538, dont le siège social est situé 149 avenue du Maine - 75014 PARIS (ci-après la « Société »), notamment à partir du site www.institut-hildegardien.com (ci-après « le Site Internet ») dont l'éditeur est la Société. Les CGV sont révisables à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la Commande, telle que ci-après définie. Les CGV, accessibles sur le Site, sont réputées connues du Client pour toute Commande, conformément à l'article 1119 du Code civil. Il ne peut en aucune façon y être dérogé.

Les éventuelles conditions d'achat des Clients (ci-après « CGA ») ne peuvent être applicables que dans leurs dispositions non contraires aux présentes CGV. En cas de contradiction entre les CGA et les CGV, les CGV prévalent sauf dispositions particulières convenues par écrit entre les Parties. Tout document, clause ou condition particulière non signé des deux Parties est inopposable. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée à la Société si elle ne l'a formellement acceptée. Toute Commande implique de la part du Client l'acceptation des présentes CGV qui ont force de loi entre les Parties. Les documents annexés font parties intégrantes des présentes CGV et engagent les Parties au même titre que les CGV.

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir de l'une quelconque desdites conditions.

2. PRODUITS & REGLEMENTATION :

Les Produits notamment référencés sur le Site (ci-après « Produits ») sont les produits en stock commercialisés par la Société. Les Produits présentés et vendus à partir du Site sont fabriqués selon les normes en vigueur en France et en UE.

3. FORMATIONS :

Les Formations notamment référencées sur le Site (ci-après « Formations ») sont proposées par la Société, et sont également soumises aux dispositions spécifiques prévues par les Conditions Particulières de Formations (ci-après « CPF ») annexées aux présentes CGV. En cas de contradiction entre les CGV et les CPF, ces dernières priment sur les CGV. Les CPF font partie intégrante des CGV.

4. COMMANDE

4.1. Modalités de passation de Commande

a) Par « Commande », il est entendu tout ordre d'achat portant sur les Produits ou Formations figurant notamment sur le Site Internet, selon le tarif en vigueur au jour de la Commande et accompagné d'un paiement de la Commande conformément aux dispositions ci-après. La Commande vaut contrat au sens de l'article 1101.

b) La Commande sur le Site se déroule selon la procédure suivante :

Etape 1 : Le Client sélectionne les Produits et/ou les Formations sur le Site, ainsi que les quantités souhaitées et les ajoute à son panier ;

Etape 2 : Le Client s'identifie sur le Site en créant un compte client ou, si un compte existe déjà, en renseignant son identifiant et son mot de passe ;

Etape 3 : Le Client consulte le récapitulatif de la Commande, et le prix global incluant les frais de livraison. Le Client est seul responsable de l'exactitude des données renseignées. Les délais de livraison indiqués sur le Site sont purement indicatifs ;

Etape 4 : Le Client valide la Commande, en prenant connaissance des présentes CGV et CPF, et en les validant par un clic de confirmation ;

Etape 5 : Le Client renseigne le mode de paiement et saisi ses informations bancaires sur le module de paiement en ligne sécurisé ; le règlement emporte Commande définitive ;

Etape 6 : Le Client reçoit un email de validation de l'enregistrement de sa Commande.

c) La Commande est immédiatement transmise à la Société, qui peut l'annuler dans un délai maximal de 24h jours ouvrés. En cas d'annulation par notre Société, aucun montant ne sera prélevé sur le compte du Client.

4.2. Modifications – Annulation de commande

a) Une Commande enregistrée sur le Site pourra à tout moment être annulée, suspendue en tout ou partie par la Société sans indemnité à sa charge en cas (i) de difficulté d'approvisionnement des Produits commandés, et ce pour quelque cause que ce soit, ou de modification de la réglementation applicable en tout ou partie aux Produits commandés ou (ii) en cas d'indisponibilité des Formations pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation par notre Société, aucun montant ne sera prélevé sur le compte du Client. Si un prélèvement a été fait, un remboursement sera fait au Client dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de l'annulation.

b) Une Commande acceptée sur le Site pourra être modifiée par le Client, sous réserve des possibilités de la Société et à sa seule discrétion, que si cette modification est notifiée par le Client par tout moyen laissant une trace écrite, au plus tard vingt-quatre (24) heures ouvrées après la date de la Commande. Tous les éventuels frais afférents à la modification de la Commande par le Client seront supportés par celui-ci.

4.3. – Blocage et déblocage de la Commande

a) La Société se réserve le droit de bloquer une Commande du Client en cas d'incident de paiement déjà intervenu ou de litige de toute nature en cours ou passé avec la Société.

b) En cas de blocage de la Commande pour des raisons d'impayés, la Société déblocuera la Commande du Client, si ce dernier procède à la fois au paiement de toute dette antérieure et procède au règlement immédiat de la Commande bloquée, et ce par tout moyen y compris une remise de chèque, et/ou la constitution d'une garantie au profit de la Société.

c) En cas de déblocage de la Commande, le délai de livraison initialement prévu / suivi de la Formation sera reporté à une date la plus proche du délai initial, selon les possibilités de la Société.

5. LIVRAISON DES PRODUITS :

Le choix du Transporteur utilisé pour l'acheminement des Produits est librement effectué par la Société. Les Produits expédiés à l'étranger feront l'objet de frais de transports supplémentaires, en fonction du pays de destination.

Le transfert de risques s'opère à compter du chargement des Produits par le transporteur. En conséquence, le Client supporte les risques que les Produits pourraient subir et/ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, y compris cas de force majeure, cas fortuit ou fait d'un tiers.

Les délais de livraison mentionnés sur la confirmation de Commande ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, sans que le dépassement de ces délais ne puissent engendrer au profit du Client le versement d'une quelconque pénalité ou de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

La Société décline toute responsabilité pour un dommage quelconque causé à et/ ou par un transporteur et advenant chez le Client si ce dommage est dû à un défaut ou une insuffisance d'information de la part du Client.

La Société décline toute responsabilité pour une impossibilité de livraison due à une insuffisance de renseignements. Les frais de retour des Produits chez la Société seront à la charge exclusive du Client.

6. RECEPTION & CONFORMITE :

6.1. Vérification des produits : Les Produits doivent être impérativement vérifiés par le Client à la réception de ces derniers, en présence du transporteur. En cas de non-conformité des Produits livrés par un transporteur, le Client devra effectuer toutes réserves auprès de ce dernier et mentionner les réserves précises sur le bon de livraison. Il devra en aviser la Société dans un délai maximal de vingt-quatre heures (24h) afin d'organiser le retour des Produits. Ce retour se fera aux frais de la Société.

6.2. Rétractation : Sans préjudice des CPF, et conformément à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du Produit ou de la validation de la Commande pour les Formations, pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans motif, par

renvoi du formulaire rempli, accessible en cliquant sur le lien inséré à cet effet sur son compte client. Dans le cas où les Produits seraient utilisés ou les Formations suivies avant l'expiration de ce délai, le Client reconnaît renoncer à son droit à rétractation.

7. PAIEMENT :

Toute facture non réglée à la date prévue, et au plus tard 30 jours après sa date de réception par le Client, sera majorée de pénalités applicables à l'intégralité des sommes restant dues et décomptées par jour de retard, selon un taux d'intérêt égal, en application de l'article L. 411-11 du Code de commerce, à celui du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage.

De plus, le Client sera redevable d'une somme forfaitaire de 150 € au titre des frais de recouvrement et de l'ensemble des frais qui pourraient être engagés pour le recouvrement de la créance, sans préjudice du droit à indemnisation de l'ensemble des frais qui pourraient être engagés pour le recouvrement de la créance et la réparation du préjudice subi.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

8.1. La Société est titulaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents notamment aux savoir-faire faisant ou non l'objet d'un dépôt, fiches techniques, logos, marques, photos, supports pédagogiques, vidéos, etc.... Les Commandes au sens des présentes CGV n'emportent en aucune façon cession ou droit d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle ci-dessus visés.

8.2. Le Client s'interdit de reproduire, en tout ou partie, et sur tous supports quels qu'ils soient, les supports de présentation et/ ou de Formation, et livres, sauf accord préalable et écrit de la Société. Cette éventuelle autorisation (i) n'emportera aucune cession de ces droits, (ii) ni aucun droit d'usage illimité dans le temps, dans l'espace et quant à l'objet, et (iii) ne pourra avoir un effet anticoncurrentiel ou de concurrence déloyale à l'égard de la Société.

8.3. Les Produits présentés sur le Site sont commercialisés sous des marques et ou logos dont la Société garantit avoir la propriété. Il est interdit au Client d'utiliser les marques et logos pour quel qu'usage que ce soit, sur tous supports.

9. FORCE MAJEURE :

9.1. Notre Société ne sera pas responsable en cas de retard ou d'inexécution totale ou partielle des Commandes ou des Formations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. Lorsqu'une Partie entend se prévaloir d'un cas de force majeure, elle devra faire connaître à l'autre Partie, par écrit, immédiatement et au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrés suivant sa survenance, tous les éléments justifiant le caractère imprévisible, irrésistible et échappant à son contrôle de l'évènement la mettant dans l'impossibilité de respecter ses obligations et les conséquences qu'elle prévoit sur l'exécution des Commandes ou la délivrance des Formations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure (sans considération des conditions prévues à l'article 1218 du Code civil ou de la jurisprudence) déchargeant la Société de son obligation de livrer les Produits et/ou de délivrer les Formations : les grèves / indisponibilités de la totalité ou d'une partie du personnel / des intervenants / partenaires de la Société, des transporteurs habituels ou de l'un de ses fournisseurs, toute modification de la réglementation, l'incendie, l'inondation, les catastrophes naturelles, la guerre, les émeutes, attentats, les pandémies, épidémies et crises sanitaires graves, les arrêts de production et de fourniture d'énergie et/ou de matière premières, les ruptures de stock ou les mouvements sociaux de toute nature.

9.2. Dans de telles conditions, la Société préviendra le Client par écrit, notamment par courrier ou email, dès que possible à compter de la survenance de l'évènement ; le contrat liant la Société et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'évènement. A la cessation de l'évènement, le contrat reprend alors ses pleins effets. Si l'évènement venait à durer plus de vingt (120) jours (ou 360 jours en cas de pandémie, épidémie, crise sanitaire grave ou guerre) à compter de la date de survenance de celui-ci, les engagements contractuels conclus entre la Société et le Client pourront être résiliés par la Partie la plus diligente sans qu'aucune des Parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant le dit contrat. Dans le cadre de ce qui précède, seules les sommes déjà perçues par la Société qui n'auraient pas reçu de contrepartie (par exemple les heures de formations non délivrées au Stagiaire) pourront être remboursées par la Société, à l'exclusion de toute autre somme ou indemnité.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

10.1. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, et au Règlement Général de l'Union Européenne sur la Protection des Données (RGPD), le responsable de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles est la Société, telle qu'identifiée à l'article 1 des CGV.

10.2. Pour toute question ou requête concernant la protection des données personnelles traitées par la Société, le responsable de la protection des données peut être contacté via l'adresse e-mail suivante : contact@institut-hildegardien.com

10.3. Les données personnelles d'une ou plusieurs personnes, qui peuvent être traitées par la Société sont les suivantes : nom, prénom, numéro et nom de rue, ville, code postal, téléphone, adresse de messagerie, photo, photocopie de la carte d'identité, numéro pôle emploi, données relatives à des arrêts maladies en application de l'article 3, données relatives au handicap, avec pour finalités la livraison et le paiement des Produits commandés ou la délivrance des Formations.

10.4. Les traitements ont pour fondement l'exécution des Commandes entre la Société et ses Clients, ou le respect de toute obligation légale le cas échéant, conformément à l'article 6 (b) et (c) du RGPD. Le traitement des données personnelles du Client est ainsi nécessaire à la bonne exécution des Commandes, sans lequel celles-ci ne sauraient être exécutées. Le refus du traitement ou l'opposition à celui-ci par la personne concernée peut entraîner le refus de la Commande.

10.5. La conservation et le traitement des données auront lieu pour la durée nécessaire aux relations contractuelles entre la Société et les Clients concernés. Le cas échéant, la durée pourra être celle imposée par toute obligation légale. Cette durée de conservation est stipulée sous réserve de l'exercice conforme des droits des personnes concernées.

10.6. Les destinataires des données personnelles traitées par la Société sont les services administratifs de la Société concernant les données ci-dessus, avec pour fondement la passation, l'exécution et la livraison de la Commande, et également les Transporteurs.

10.7. Conformément aux articles 12 à 22 du RGPD, le Client concerné par le traitement dispose des droits suivants à l'égard de ces données :

- un droit d'accès aux données traitées
- un droit de rectification et de mises à jour des données erronées
- un droit d'opposition au traitement des données traitées
- un droit d'effacement des données traitées
- un droit de limitation du traitement effectué des données
- un droit à la portabilité des données traitées

10.8. Les communications relatives à l'exercice des droits susmentionnés se feront par voie électronique. La Société sera tenue de répondre dans un délai d'un mois maximum à compter de la réception de la demande ; ou si besoin dans un délai de deux mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

10.9. Il est rappelé que la transmission de données personnelles n'exclut pas l'éventualité d'une atteinte ou d'un accès illicite aux données personnelles. Néanmoins, et pendant toute la durée de conservation des données personnelles ci-dessus mentionnées, la Société met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles traitées, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles des Clients est strictement limité aux employés et préposés de la Société, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité. Cependant, les données collectées pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires à la bonne exécution des relations contractuelles ainsi qu'à la bonne gestion de la relation avec les clients, tels les Transporteurs, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité aux données du Client et ont une obligation contractuelle de les utiliser conformément à la réglementation en vigueur. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans le consentement préalable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

10.10. Conformément à l'article 5 du RGPD, les données collectées et traitées sont proportionnées, pertinentes et limitées vis-à-vis des finalités qui leurs sont attribuées. La personne concernée est en droit de présenter toute réclamation relative aux

traitements de ses données auprès des autorités compétentes, dont notamment la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

11. LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES DIFFERENDS

11.1. La Loi applicable à tous les actes passés entre la Société et ses Clients est la Loi française. La Loi française est applicable pour l'interprétation des présentes CGV et CPF, pour toute négociation, formation de contrat, exécution, fin de contrat quelle que soit la cause et ses suites.

11.2. En cas de litige, sur l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour régler leur différend à l'amiable. En cas d'échec, les Parties pourront saisir la juridiction compétente de Vannes (France), à laquelle les Parties attribuent expressément compétence et ce, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de Parties ou d'appel en garantie.

11.3. Par dérogation à ce qui précède, les Parties conviennent - dans le seul cas de la survenance d'un événement de force majeure et d'un différend relatif à sa mise en œuvre et/ou ses conséquences - de la mise en place d'une médiation obligatoire, conformément à ce qui est prévu à l'article 11.4, et ce préalablement à la saisine de la juridiction visée à l'article 11.2, à peine d'irrecevabilité.

11.4. Conformément aux articles L. 611-1 à L. 611-3 et R. 612-1 à R. 616-2 du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la Société, dès lors que le litige n'a pu être réglé amiablement et directement avec la Société. A cet effet, la Société garantit au Client le recours effectif à un dispositif de la médiation de la consommation. L'entité de médiation de la consommation désignée par la Société est : l'Association AMBO qui peut être saisie : soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO Maison des associations Jean Le Coutaller – 5 Place Louis Bonneaud – 56100 LORIENT, soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site de l'AMBO : <https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/>

CONDITIONS PARTICULIERES DE FORMATIONS

1. INSCRIPTION :

- 1.1 Le terme « Stagiaire » désigne, dans le cadre des présentes Conditions Particulières de Formations (ci-après « CPF »), toute personne / Client ayant procédé à la Commande d'une ou plusieurs Formations, conformément aux Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »), de la Société.
- 1.2 Avant de suivre toute Formation, le Stagiaire reconnaît avoir accepté les CGV de la Société.
- 1.3 Le Stagiaire, en passant Commande, déclare avoir été informé en détail sur le contenu du programme de Formation de la Société (durée, nom et qualification des intervenants, prix, règlement, etc...) qui lui a été remis préalablement à la signature de la Commande. Un planning prévisionnel est remis à chaque Stagiaire préalablement à l'inscription. Une fois l'inscription validée, le Stagiaire a accès à un portail en ligne résumant les dates, les matières et les modalités pédagogiques de chaque Formation.
- 1.4 Le Stagiaire a la possibilité de passer Commande soit en complétant un bulletin d'inscription, soit en s'inscrivant en ligne, via le Site internet de la Société.
- 1.5 La Commande sera régulièrement validée après acceptation des CGV et CPF, en ligne ou via le bulletin d'inscription, et en tout état de cause après encaissement de l'acompte.
- 1.6 Une fois la Commande validée, le Stagiaire est inscrit. Il lui sera adressé une convocation contenant le lieu et les dates de la formation choisie, la liste des hébergements, les gares les plus proches et un plan d'accès. Les frais d'hébergement, de transport et de repas sont à la charge exclusive du Stagiaire.
- 1.7 La Société se réserve le droit de modifier le lieu ou les dates des Formations voire d'annuler une Formation (quand il n'existe aucune possibilité de report des dates de Formation). En cas de modification du lieu et/ou des dates de Formations, le Stagiaire poursuivra normalement sa Formation, selon les nouvelles modalités indiquées par la Société, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement ni à aucune indemnisation. En cas d'annulation (quand il n'existe aucune possibilité de report des dates de Formation), la Société s'engage à en informer le Stagiaire dans les meilleurs délais et les sommes versées par ce dernier lui seront intégralement remboursées dans un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'annulation.
- 1.8 La Société se réserve le droit de proposer certaines Formations voire l'intégralité d'une Formation en visioconférence, par internet, en remplacement d'un cours en présentiel. Il appartient à chaque Stagiaire de disposer d'un matériel informatique lui permettant de suivre les Formations en visioconférence, par internet.
- 1.9 La Société se réserve le droit de remplacer à tout moment un ou plusieurs intervenants en cas de besoin, et de modifier le programme d'une ou plusieurs Formations en cours, afin d'améliorer ladite Formation, ou pour se mettre en conformité avec les exigences de la profession.
- 1.10 La Société se réserve le droit de changer tout ou partie du contenu de chaque Formation, notamment en cas d'évolution de la réglementation, de changement des référentiels de reconnaissance des cours, ou de nouveaux programmes proposés / imposés par la FENA.
- 1.11 Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de remplir le questionnaire d'enquête.

2. RETRACTATION :

- 2.1 Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation, le Stagiaire dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la validation de la Commande pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans motif, par renvoi du formulaire rempli, accessible en cliquant sur le lien inséré à cet effet sur son compte client.
- 2.2 Si le Stagiaire s'est inscrit directement auprès de l'établissement de formation, le délai de rétractation est de dix (10) jours à compter de la Commande (art.

L. 6353-5 du Code du Travail). Durant ce délai, aucune somme ne sera exigée du Stagiaire (article 6353-6 du Code du Travail).

- 2.3 Durant le délai de rétractation, aucune somme ne sera prélevée sur le compte du Stagiaire, sauf dans en cas de paiement via le Site, ou en cas de virement immédiat de la part du Stagiaire.
- 2.4 A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire accepte de régler un acompte de trente (30) % du prix de la Formation (article 6353-6 du Code du Travail), par virement, prélèvement bancaire ou chèque / espèces.
- 2.5 Dans le cas où les Formations sont suivies par le Stagiaire avant l'expiration de ce délai de rétractation, le Client reconnaît renoncer à son droit à rétractation.

3. REMBOURSEMENT & FRAIS SUPPLEMENTAIRES :

- 3.1 En cas d'absence du Stagiaire à un ou plusieurs cours, aucun remboursement ne pourra être réclamé à la Société. Dans la mesure du possible, le Stagiaire doit préalablement prévenir par écrit la Société de son absence. Le Stagiaire devra impérativement choisir une autre date afin de rattraper le ou les cours manqués, dans la limite des places / disponibilités des cours manqués, dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de chaque absence, et sous réserve de s'acquitter des frais supplémentaires suivants (quel que soit le motif de l'absence et sous réserve des exceptions prévues à l'article 3.2) :

MOTIFS	FRAIS SUPPLEMENTAIRES
Report de cours : ½ journée ou 1 journée.	250€ la demi-journée 500€ la journée
Report de l'examen final dans son intégralité ou partiellement (y compris report de la remise du mémoire/monographie) dans la limite de deux reports.	- Si le coût de la Formation est inférieur à 2.500€, tarif de 250€ - Si le coût de la Formation est compris entre 2.501€ et 10.000€, tarif de 500€ - Si le coût de la Formation est supérieur à 10.000€, tarif de 1000€
Cas de remise des documents obligatoires (conventions de stages, SST etc...) et du mémoire/monographie hors-délai (si applicable en fonction des Formations), au-delà de 10 jours de retard à compter de la date de remise initiale.	1.000€
Absence ou rattrapage d'une épreuve non réussie.	200€/rattrapage, dans la limite de 3 rattrapages autorisés par matière ⁽¹⁾ . ⁽¹⁾ Au-delà de 3 rattrapages non réussis, l'intégralité de la Formation devra être recommencée par le Stagiaire, avec paiement de l'intégralité des frais afférents.
E-learning « demande de temps supplémentaire pour terminer la formation ».	1 mois est accordé sans frais supplémentaire. Au-delà : 90€/mois.

Les frais supplémentaires ci-dessus indiqués sont applicables à toutes les Formations.

- 3.2 En cas de maternité ou d'arrêt maladie de plus de 3 mois (et inférieur à douze (12) mois), le report sera possible une seule fois pour chaque cours manqué, et ce sans frais supplémentaire. Tous les cours manqués devront être rattrapés dans une période de 12 mois maximum à compter de la date manquée. Au-delà d'un report, des frais supplémentaires seront facturés par la Société selon les tarifs indiqués à l'article 3.1.
- 3.3 Sous réserve de ce qui suit, les sommes versées par le Stagiaire ne pourront être remboursées par la Société que dans les deux seuls cas de figure suivants, à l'exception de tout autre : décès du Stagiaire ou absence justifiée par un arrêt maladie de plus de 12 mois consécutifs. Il est précisé que les arrêts liés à la maternité, pouvant justifier un report comme prévu ci-dessus, n'ouvrent pas droit à remboursement. En tout état de cause, le remboursement des sommes sera strictement limité aux seules heures de formation non réalisées par le Stagiaire, postérieures à la date du décès, ou du début de l'arrêt maladie de plus de 12 mois consécutifs. Aucune autre somme ne sera remboursée et aucun autre dédommagement de quelque nature que ce soit ne sera versé.

3.4 En cas d'abandon de la Formation par le Stagiaire pour quelque motif que ce soit - sans préjudice de ce qui précède - le Stagiaire reste redevable de l'intégralité des frais de Formation qui deviennent alors immédiatement exigibles, et ce dernier ne pourra prétendre à aucun remboursement, même partiel, ni dédommagement de quelque nature. Cet abandon en cours de formation donnera lieu de surcroît au paiement, par le Stagiaire, d'une indemnité à la Société d'un montant forfaitaire de 10 % du montant total de la Formation (hors remise commerciale ou remise pour parrainage), afin de clôturer le dossier.

4. PRIX DES FORMATIONS :

- 4.1 Le prix des Formations comprend les frais d'inscription, les supports papier et/ou dématérialisés, l'accès à la plateforme et/ou portail internet (en fonction des formations), les frais d'examen (en fonction des formations) et le suivi individuel. Le tarif ne comprend pas l'achat des livres, le matériel demandé par le formateur, les repas, l'hébergement et le transport.
- 4.2 En cas de règlement de l'intégralité du prix de la Formation en une seule fois, notre Société fera bénéficier le Stagiaire d'une réduction de cinq (5) % sur le prix de la Formation.

5. MODALITES DE PAIEMENT :

- 5.1 Toute facture non réglée à la date prévue, et au plus tard 14 jours après sa date de réception par le Stagiaire, sera majorée de pénalités applicables à l'intégralité des sommes restant dues et décomptées par jour de retard, selon un taux d'intérêt égal, en application de l'article L. 411-11 du Code de commerce, à celui du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage. De plus, le Stagiaire sera redevable d'une somme forfaitaire de 150 € au titre des frais de recouvrement et de l'ensemble des frais qui pourraient être engagés pour le recouvrement de la créance, sans préjudice du droit à indemnisation de l'ensemble des frais qui pourraient être engagés pour le recouvrement de la créance et la réparation du préjudice subi.
- 5.2 En cas de prélèvement bancaire via le Site et une fois l'acompte versé à la Société, le règlement du reliquat du prix de la Formation se fera selon les conditions prévues dans le mandat SEPA.
- 5.3 Les prélèvements se feront en début de chaque mois, débutant le mois suivant l'encaissement de l'acompte. En cas d'incident de paiement d'un prélèvement, la Société demandera soit un chèque de garantie du montant total de la Formation à titre de garantie, soit le paiement par avance des échéances suivantes par tout moyen. A défaut, le Stagiaire pourra se voir refuser de suivre la Formation. En cas de nouvel incident de paiement, le montant du chèque de garantie pourra être intégralement encaissé par la Société, sans que le Stagiaire ne puisse prétendre à aucun remboursement.
- 5.4 En cas de prélèvements bancaires mensuels, l'Institut pourra solliciter du Stagiaire la signature d'un acte de cautionnement en faveur de l'Institut, afin de garantir le paiement des sommes. Dans un tel cas, le suivi des Formations est conditionné à la régularisation de l'acte.
- 5.5 Tout incident de paiement ou procédure de recouvrement, donnera lieu à des frais qui seront à la charge exclusive du Stagiaire. Dans ce cadre, le Stagiaire sera redevable d'une somme forfaitaire de 40 € au titre des frais de recouvrement et de l'ensemble des autres frais qui pourraient être engagés pour le recouvrement de la créance. Si cette somme ne couvre pas tous les frais de recouvrement de la Société, le Stagiaire s'acquittera du surplus, sur justificatifs.

6. ENSEIGNEMENT & DIPLOME :

- 6.1 Les Formations dispensées par la Société ne comprennent aucun enseignement médical ou paramédical. La Société ne délivre aucun diplôme régi par le Code de la santé publique. Les Formations dispensées par la Société portent sur des approches et techniques employées en médecine non conventionnelle. Le contenu des Formations n'ayant rien à voir avec une démarche médicale ou paramédicale, les diplômes ou certificats délivrés aux

Stagiaires ne permettent en aucun cas d'établir un diagnostic médical, de prescrire des médicaments ou d'effectuer des actes réservés aux professions médicales et paramédicales.

- 6.2 A l'issue de la Formation dispensée par la Société, chaque Stagiaire est responsable de sa pratique professionnelle. La Société ne peut en aucun cas en être tenue responsable. De même, la Société n'est en aucun cas responsable de l'application des règles déontologiques fixées par le code de la santé publique, que les Stagiaires médicaux et auxiliaires médicaux peuvent être individuellement tenus de respecter.
- 6.3 Un diplôme ou un certificat est remis après un contrôle des connaissances et permet de vérifier les nouvelles compétences acquises par le Stagiaire. La Société ne délivre aucun diplôme d'Etat, mais seulement un diplôme / certificat / attestation de validation des acquis.
- 6.4 Le diplôme final / le certificat sera remis au Stagiaire sous réserve de son assiduité aux cours, de la réussite à l'examen et du paiement intégral de la Formation. La répartition des points permettant d'obtenir le diplôme ou l'attestation est fixée selon les règles ci-après prévues à l'article 9.
- 6.5 Les Ateliers BIEN ETRE peuvent se dérouler en présentiel, en vidéo ou encore en visioconférence. Ces Ateliers ont pour but de faire découvrir une thématique et sont destinés au grand public. Il ne s'agit pas d'une Formation soumise à la réglementation des organismes de formation ou Qualiopi. Les Formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve de remplir le formulaire dédié. Aucune attestation ne sera remise au Stagiaire à l'issue de ces Ateliers.

7. CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- 7.1 Sans préjudice de l'article 3, la Société impose un délai imparti aux Stagiaires pour terminer leur Formation et passer leur diplôme / certificat. A compter de la dernière session de Formation, dont la date est prévue au programme, le Stagiaire aura douze (12) mois pour obtenir le diplôme / certificat ; faute de quoi la Société considèrera que le Stagiaire a abandonné la formation, conformément à l'article 3.3 des CPF. A l'expiration des 12 mois ci-dessus mentionnés, le Stagiaire ne pourra plus bénéficier des enseignements de la Société, ni avoir accès à la plateforme en ligne et/ou portail dont il sera exclu, ni passer l'examen, ni prétendre à un quelconque remboursement. Si le Stagiaire manifeste le souhait de reprendre la Formation, passé le délai ci-dessus indiqué, ce dernier devra souscrire un nouveau contrat et s'acquitter du paiement intégral de la Formation.
- 7.2 Le redoublement est possible uniquement si un Stagiaire échoue 3 fois de suite à l'examen final dans un délai de douze mois maximum. Le Stagiaire devra refaire l'intégralité des cours et repayer intégralement la Formation au tarif alors en vigueur.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE :

- 8.1 La Société est titulaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents notamment aux savoir-faire faisant ou non l'objet d'un dépôt, fiches techniques, logos, marques, photos, vidéos, supports pédagogiques, etc.... Les Formations n'emportent en aucune façon cession ou droit d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle ci-dessus visés.
- 8.2 Le Stagiaire s'interdit de reproduire, en tout ou partie, et sur tous supports quels qu'ils soient, les supports de présentation et/ ou de Formation, sauf accord préalable et écrit de la Société. Cette éventuelle autorisation (i) n'emportera aucune cession de ces droits, (ii) ni aucun droit d'usage illimité dans le temps, dans l'espace et quant à l'objet, et (iii) ne pourra avoir un effet anticoncurrentiel ou de concurrence déloyale à l'égard de la Société.

9. DISPOSITIONS DIVERSES :

Pour toute question relative aux données personnelles ou au traitement des litiges, le Stagiaire est invité à se référer aux CGV de la Société.

10. DETAIL DES FORMATIONS :

Voir les détails des déroulement des formations ci-après.

DEROULEMENT DES FORMATIONS

**NATUROPATHIE :
SEMAINE 1 AN OU 2 ANS OU DISTANCIEL**

Cours : du lundi au mercredi ou du lundi au jeudi ou du lundi au vendredi.

Stages pratiques : selon modalités du planning pour chaque formation.

Lectures obligatoires : (liste en début d'année)

Durée : selon formule choisie 1 an, 2 ans ou 15 mois distanciel ou parcours personnalisé.

Contrôles continus : sur les matières principales (anatomie, naturopathie, phytothérapie, aromathérapie). Minimum 2 notes/matière, notés sur 20. Sur plateforme e Learning. QCM et cas pratiques.

Stage en boutique biologique : avec nos partenaires (boutiques biologiques principalement situés secteur Bretagne, obligation d'effectuer un stage d'observation au rayon « compléments alimentaires »).

Stage en entreprise : pour ce stage, c'est au stagiaire en fonction de son projet de trouver un professionnel prêt à l'accueillir (naturopathe, centre de remise en forme, fournisseur de produits bio, etc...) **en France ou à l'étranger. 180 heures de stages obligatoires en tout (boutique et entreprise).**

Suivi individuel : tout au long de la formation.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document).

DATE LIMITE DE REMISE DU THEME DU MEMOIRE :

Le thème du mémoire doit être remis par mail et validé par le responsable en charge des mémoires, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en formation.
> (voir fiche « consignes pour le mémoire » sur la plateforme e-learning avant envoi)

PENSEZ-Y DES VOTRE ENTREE EN FORMATION :

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez dès l'entrée en formation vous former au SST (Sauveteur secouriste du Travail – 14 heures) et nous transmettre votre attestation de formation.

ADMISSION EXAMEN FINAL

- avoir la moyenne de 12/20 dans chaque matière principale*(1)

- avoir suivi l'ensemble des cours*(2)

INFO : point des dossiers par l'Institut en fin de formation.

* (1) En cas de note inférieure à 12/20 dans une matière (minimum 2 notes), un examen de rattrapage sera proposé afin de la valider. Un courrier ou mail personnel est adressé.

Si le Stagiaire n'obtient pas la note de 10/20 à cet examen de rattrapage, il sera dans l'obligation de prendre un cours de soutien au sein de notre Institut et à ses frais pour pouvoir se présenter à l'examen final.

* (2) En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

EXAMEN FINAL

. 1/ MOYENNE des notes de l'année : ... /200

. 2/ EXAMEN FINAL EN 3 PARTIES : Environ 3 mois après la fin des cours.

ECRIT :

QCM : ... /200 (durée 2h)

CAS PRATIQUES : (durée 3 h)

Naturopathie ... /50 (1h)

Aromathérapie ... /50 (1h)

Phytothérapie ... /50 (1h)

EXAMEN PRATIQUE : (durée 2h)

.../200 (rdv individuel en naturopathie + questions en anatomie palpatoire).

MEMOIRE : ... /200

>>> Le rattrapage est OBLIGATOIRE si la note obtenue pour une épreuve est inférieure à la moyenne (10/20), y compris pour chacun des cas pratiques.

Pendant les épreuves, le téléphone portable n'est pas autorisé, ni le papier brouillon. Des feuilles blanches sont distribuées, sur simple demande, aucun document n'est autorisé. Les sorties de salle pendant la première heure des épreuves ne sont pas autorisées.

Concernant l'épreuve pratique :

- Un temps oral de restitution est prévu avec l'examineur pour que le candidat présente son raisonnement.

- Concernant les fiches annexées :

- le candidat met ses fiches (recettes, listes d'aliments) dans une enveloppe à son nom et la remet à l'examineur à l'arrivée. Lors de la restitution orale, le candidat indique à l'examineur quelle(s) fiche(s) il souhaite annexer à la feuille de conseils. Une fiche bilan type est remise au candidat.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS

A la remise par courrier, du mémoire, il faut nous avoir adresser impérativement :

L'attestation de formation au SST.

Les conventions de stage en boutique bio et en entreprise (180 h minimum)

1 exemplaire du mémoire en pdf (voir fiche « consignes pour le mémoire » sur la plateforme naturo avant envoi)

>>> Le certificat ne pourra être remis que si le dossier est complet. Il n'y aura pas de dérogation.

REMISE DU CERTIFICAT

Délivrance du certificat : avoir minimum 600/1000 et minimum 10/20 à chaque épreuve.

Résultats de l'examen : environ 1 mois après la date de remise du mémoire par courrier.

Remise d'une attestation de formation.

Remise du certificat de l'Institut Hildegardien en même temps que le certificat de la FENA.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est possible uniquement si le stagiaire échoue 3 fois à l'examen final dans un délai d'un an maximum. Le stagiaire devra refaire l'intégralité des cours et repayer intégralement la formation au tarif en vigueur.

OPTION HILDEGARDE

Cours : du lundi au mercredi ou du lundi au jeudi ou du lundi au vendredi.

Suivi individuel : tout au long de la formation.

Durée : 24 mois

(Pour plus de détails sur le contenu de cette formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document).

DATE LIMITE DE REMISE DE LA MONOGRAPHIE :

Un mois après l'examen de l'option Hildegarde.

ADMISSION EXAMEN FINAL – option Hildegarde

- avoir été reçu à l'examen de naturopathe

- avoir suivi l'ensemble des cours de l'option Hildegarde *(1)

- avoir suivi les cours en e-learning dans son intégralité.

INFO : point des dossiers par l'Institut en fin de formation.

* (1) En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

EXAMEN OPTION HILDEGARDE

. 1/ EXAMEN : dates voir planning

ECRIT :

QCM : ... /200 (durée 1h30)

CAS PRATIQUES : ... /50 (1h)

ORAL – ANIMATION : ... /20 (30 min)

(préparation en amont de l'examen) et animation d'un atelier ou d'une conférence au choix. (Documents à envoyer, si possible 15 jours avant).

. 2/ REDACTION :

MONOGRAPHIE : ... /200

>>> Le rattrapage est OBLIGATOIRE si la note obtenue pour une épreuve est inférieure à la moyenne (10/20).

Pendant les épreuves, le téléphone portable n'est pas autorisé, ni le papier brouillon. Des feuilles blanches sont distribuées, sur simple demande, aucun

document n'est autorisé. Les sorties de salle pendant la première heure des épreuves ne sont pas autorisées.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS

Remise de la monographie, un mois après l'examen.

>>> Le certificat ne pourra être remis que si le dossier est complet. Il n'y aura pas de dérogation.

REMISE DU CERTIFICAT

Délivrance du certificat : avoir minimum 10/20 à chaque épreuve.

Résultats de l'examen : environ 1 mois après la date de remise de la monographie par courrier.

Remise d'une attestation de formation.

Remise du certificat de Naturopathe Hildegardien.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est possible uniquement si le stagiaire échoue 3 fois à l'examen dans un délai d'un an maximum. Le stagiaire devra refaire l'intégralité des cours et repayer intégralement la formation au tarif en vigueur.

NATUROPATHE HILDEGARDIEN

Pour la partie naturopathe, se référer au texte « déroulement de la formation de naturopathe semaine en 1 an ou 2 ans ou distanciel ».

Pour la seconde partie, option Hildegarde.

Cours : du lundi au mercredi ou du lundi au jeudi ou du lundi au vendredi.

Suivi individuel : tout au long de la formation.

Durée : 9 mois en + de la formule de naturopathie initialement choisie.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document).

DATE LIMITE DE REMISE DE LA MONOGRAPHIE :

Un mois après l'examen de l'option Hildegarde.

ADMISSION EXAMEN FINAL – option Hildegarde

- avoir été reçu à l'examen de naturopathe

- avoir suivi l'ensemble des cours de l'option Hildegarde *(1)

- avoir suivi les cours en e-learning dans son intégralité.

INFO : point des dossiers par l'Institut en fin de formation.

* (1) En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

EXAMEN OPTION HILDEGARDE

. 1/ EXAMEN : dates voir planning

ECRIT :

QCM : ... /200 (durée 1h30)

CAS PRATIQUES : ... /50 (1h)

ORAL – ANIMATION : ... /20 (30 min)

(préparation en amont de l'examen) et animation d'un atelier ou d'une conférence au choix. (Documents à envoyer, si possible 15 jours avant).

. 2/ REDACTION :

MONOGRAPHIE : ... /200

>>> Le rattrapage est OBLIGATOIRE si la note obtenue pour une épreuve est inférieure à la moyenne (10/20).

Pendant les épreuves, le téléphone portable n'est pas autorisé, ni le papier brouillon. Des feuilles blanches sont distribuées, sur simple demande, aucun document n'est autorisé. Les sorties de salle pendant la première heure des épreuves ne sont pas autorisées.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS

Remise de la monographie, un mois après l'examen.

>>> Le certificat ne pourra être remis que si le dossier est complet. Il n'y aura pas de dérogation.

REMISE DU CERTIFICAT

Délivrance du certificat : avoir minimum 10/20 à chaque épreuve.

Résultats de l'examen : environ 1 mois après la date de remise de la monographie par courrier.

Remise d'une attestation de formation.

Remise du certificat de Naturopathe Hildegardien.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est possible uniquement si le stagiaire échoue 3 fois à l'examen dans un délai d'un an maximum. Le stagiaire devra refaire l'intégralité des cours et repayer intégralement la formation au tarif en vigueur.

NATUROPATHIE/ NATUROPATHE HILDEGARDIEN
ou OPTION HILDEGARDE
MODIFICATION DU PARCOURS DE FORMATION POUR
CONVENANCE PERSONNELLE

La modification de votre parcours de formation est possible mais cela entraînera des frais supplémentaires (art. 3.1 des CPF).

OBLIGATION FENA - APRES LA FORMATION DE NATUROPATHIE

CERTIFICATION FENA

ADMISSION : avoir terminé l'ensemble des cours de naturopathie.

TARIF : prévoir des frais d'inscription

DUREE : 1h

DETAILS : examen en qcm à distance sur une plateforme sécurisée.

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

- Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le site de la FÉNA (www.lafena.fr) ou depuis jdc.lafena.fr. Vous serez informé en amont de la date d'ouverture des inscriptions.
 - Réglez le montant des frais d'inscription.
- L'inscription comprend :
- Votre participation à l'examen de certification.
 - La prestation de serment et son parchemin.
 - Votre participation au déroulé de cette journée
 - Votre accès au village des partenaires où vous pourrez rencontrer des partenaires triés sur le volet.
 - Un sac comprenant la plaquette de la JDC ainsi que différents documents de communication.
 - Un accès à des services et collation (dont panier repas).

CONDITIONS :

Pour être reçu, il faut avoir la note de 12/20. Si vous n'êtes pas reçu, vous pouvez repasser l'examen jusqu'à l'obtention.

Les frais sont à régler à chaque nouvelle inscription auprès de LA FENA.

Remise du certificat Fena en même temps que le certificat de l'Institut Hildegardien.

Le règlement intérieur de la FENA (dans sa dernière version à jour) sera remis au Stagiaire.

FORMATION CONTINUE APRES LA FORMATION DE NATUROPATHIE

Un minimum de 24h de formation continue sont obligatoires chaque année pour continuer à être référencé par LA FENA et L'OMNES.

La formation régulière chaque année après la remise du certificat est obligatoire. L'Institut Hildegardien propose des journées de formation continue pour vous

aider à maintenir les acquis et continuer à tenir à jour vos connaissances.

ADMISSION : avoir le certificat de Naturopathe Hildegardien.

TARIF ET INSCRIPTION : voir le site de l'Institut Hildegardien.

DIPLOME ALLEMAND HEILPRAKTIKER(IN) APRES LA FORMATION DE
NATUROPATHIE

ADMISSION :

- Avoir le certificat de Naturopathe
- Avoir un bon niveau en allemand

Ce diplôme permet d'être reconnu en Allemagne et de pouvoir y exercer en tant que praticien de santé.

TARIF : prévoir un supplément.

INSCRIPTION : libre en Allemagne

CONSEILLER EN NATUROPATHIE

Cours : sur des journées de semaine

Lectures obligatoires : (liste en début d'année)

Durée : 6 mois.

Contrôles continus : sur les matières principales (anatomie, naturopathie, phytologie, aromatologie). Sur plateforme e Learning. QCM et cas pratique.

Stage en boutique biologique (180 h minimum) : avec nos partenaires obligation d'effectuer un stage d'observation au rayon « compléments alimentaires ou équivalent ». Stage à effectuer avant la date de l'examen

Suivi individuel : tout au long de la formation.

EXAMEN DE CONSEILLER EN NATUROPATHIE :

Evaluation continue : non obligatoire

Examen final : QCM d'une durée de 3 heures.

Examen de rattrapage : QCM d'une durée d'une heure

REMISE DU CERTIFICAT

Délivrance du certificat : avoir minimum 10/20

Résultats de l'examen : environ 1 mois après la date de l'examen

Remise d'une attestation de formation.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est possible uniquement si le stagiaire échoue 3 fois à l'examen final dans un délai d'un an maximum. Le stagiaire devra refaire l'intégralité des cours et repayer intégralement la formation au tarif en vigueur.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document)

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

PHYTOLOGIE ET/OU AROMATOLOGIE
PHYTO-AROMATOLOGIE
SEMAINE, DISTANCIEL

Phytologie : 17 journées de cours théoriques + 7 journées de stages pratiques : en semaine.

Durée : 12 mois

Stages pratiques en phytologie : répartis tout au long de l'année. Découverte et cueillette des plantes, préparations de baumes, boissons, gélules...

Aromatologie : 22 journées de cours en semaine.

Durée : 12 mois

Lectures obligatoires : (liste en début d'année)

Contrôles continus : minimum 2 notes, notés sur 20. Sur plateforme e Learning. QCM et cas pratiques.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document)

ABSENCE ET DEMANDE DE DEROGATION

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

EXAMEN FINAL

EXAMEN FINAL EN 2 PARTIES : environ 3 mois après la fin des cours.

ECRIT : (durée 1 h) QCM : ... /100

CAS PRATIQUE : (durée 1 h) ... / 100

Pour être reçu, la note doit être égale ou supérieure à 10/20.

Pendant les épreuves, le téléphone portable ne sera pas autorisé, ni le papier brouillon. Des feuilles blanches sont distribuées, sur simple demande. Les sorties de salle pendant la première heure des épreuves ne sont pas autorisées.

Remise d'une attestation de formation.

Remise d'un certificat de phytologie, aromatologie ou phyto-aromatologie.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est possible uniquement si le stagiaire échoue 3 fois à l'examen final dans un délai d'un an maximum. Le stagiaire devra refaire l'intégralité des cours et repayer intégralement la formation au tarif en vigueur.

CONSEILLER HILDEGARDIEN

Cours : 15 modules en e Learning.

Durée : 12 mois.

EXAMEN FINAL à l'issue de la formation

Oral pratique et mise en situation (examen en visioconférence)

Durée : 15 minutes

Remise du certificat si la note est supérieure à 12/20. En cas de note inférieure à 12/20, il faut repasser l'examen.

Remise d'une attestation de formation.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document)

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

EXPERTISE HILDEGARDE - PROFESSIONNELS DE SANTE

Cours : 5 modules - 40h en e-Learning

Durée : 2 mois.

VALIDATION DES ACQUIS

Test QCM d'évaluation des acquis (note minimale 10/20 pour la remise d'une attestation de formation).

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document)

PREPA RENTREE

Durée : 40h de cours en visioconférence.

_____ ABSENCE ET DEMANDE DE DEROGATION

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

Remise d'une attestation de formation.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document)

IMMERSION DANS UNE CLINIQUE ALLEMANDE « IMMERSION EN ALLEMAGNE »

Durée : 4 jours de cours dans une clinique allemande.
Remise d'une attestation de formation par la clinique allemande.

_____ ABSENCE ET DEMANDE DE DEROGATION

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la fiche de présentation de formation qui vous a été remise avant la signature de ce document)

COURS DE SOUTIEN

Durée : 4 heures de cours en visio.
Dates à la demande.

_____ ABSENCE ET DEMANDE DE DEROGATION

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la fiche de présentation de la formation qui vous a été remise avant la signature de ce document)

EXPERTISE ANIMATEUR DES METIERS DU BIEN ETRE

Durée : 3 jours de cours en visioconférence.

_____ ABSENCE ET DEMANDE DE DEROGATION

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

_____ EXAMEN FINAL à l'issue de la formation

Oral pratique et mise en situation (examen en visioconférence)

Durée : 15 minutes

Remise d'un certificat si la note est supérieure à 12/20. En cas de note inférieure à 12/20, il faut repasser l'examen.

Remise d'une attestation de formation.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document).

AUTRES FORMATIONS CONTINUES

Cours en visio et/ou en présentiel selon la formation.
Remise d'une attestation de formation.

_____ ABSENCE ET DEMANDE DE DEROGATION

En cas d'absence à un ou plusieurs cours, voir article 3 des CPF.

(Pour plus de détails sur le contenu de cette Formation, merci de vous référer à la « fiche présentation formation » qui vous a été remise avant la signature de ce document)

Date : _____

Signature du stagiaire et de la caution avec mention « lu et approuvé »

Le Stagiaire

La Caution